

date de dépôt : 30/03/2023

demandeur : Madame JANODET Sylvie

pour : reconstruction d'une piscine et mise en place
d'un abri de piscine

adresse terrain : 319 Rue Centrale - 71480 VARENNES
SAINT SAUVEUR

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la déclaration préalable présentée le 30/03/2023 par Madame JANODET Sylvie demeurant 319 Rue Centrale 71480 VARENNES SAINT SAUVEUR ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour reconstruction d'une piscine et mise en place d'un abri de piscine ;
- sur un terrain cadastré YA-0036 et situé 319 Rue Centrale , 71480 VARENNES SAINT SAUVEUR ;
- pour une surface de plancher créée de 19.30 m² ;

Vu les pièces fournies en date du 13/04/2023 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

La déclaration des éléments relatifs au calcul de la taxe d'aménagement pour les demandes déposées depuis le 1er septembre 2022 sera à faire auprès des services fiscaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site : www.servicepublic.fr

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 24 avril 2023

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt :

30.03.2023